

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUILLET 2010

PRESENTS : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, CHARRIER, PAULEAU, BIZON, LIAIGRE, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY

ABSENTS : Mrs ROULLEAU, BROSSEAU (excusés), Mr GIRAUD

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2011

Un tirage au sort a été effectué à partir des listes électorales des Communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne. Trois jurés ont été désignés pour figurer sur la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'Assises de la Vendée pour l'année 2011.

2 – DECISION PRISE POUR L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE DU FOYER RURAL ET EVOLUTION DU CHANTIER

Suite à sa délégation de pouvoir, le Maire informe le conseil, qu'il a retenu la proposition de Groupama, pour un montant de 5 633.22 € T.T.C.

3 – DEFIBRILLATEUR

Le Maire indique que la commande a été passée auprès de Nicolas MAUPETIT, orthopédiste à Chataigneraie, pour un montant de 2 067 € T.T.C. Cet appareil pourrait se poser dans le sas d'entrée de la salle N°1.

4- EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE POUR LES TRAVAUX 2010

Après examen des propositions, le conseil a décidé de réaliser :

- ⇒ un emprunt de 340 000 €, au taux de 3.71% sur 20 ans, auprès de la Caisse d'Epargne,
- ⇒ un court terme T.V.A. de 80 000 €, sur 2 ans, au taux fixe de 2.10 %, auprès du Crédit Agricole
- ⇒ une ligne de trésorerie de 100 000 € sur 1 an au taux de l'euribor 1 mois + 0.50 % également auprès du Crédit Agricole.

5- REPARATION EVENTUELLE D'UNE CLOCHE DEFAILLANTE A L'EGLISE

La commune a reçu une première estimation des travaux à réaliser pour la mise en sécurité de la cloche N°1 et le tournage d'1/4 de tour, suite à la visite d'un technicien de l'entreprise LUSSAULT, le 28 mai dernier. Compte tenu du montant très élevé des réparations, le Maire a demandé une nouvelle étude. Un second technicien est venu sur place le 6 juillet. Il préconise de consolider le joug, plutôt que son remplacement. Il sera également possible de changer le battant et la bélière de support de la cloche sans le tournage d'un ¼ de tour. La réparation ne pourra se réaliser qu'au mois de novembre.

Pour le moteur d'entraînement de la cloche N°2, deux possibilités seront étudiées : soit la réparation, soit la mise en place d'un moteur neuf.

6– DEMANDE DE PIERRICK OUVRARD POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME EXTERIEURE AU GARAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que le locataire de l'atelier relais, Mr Pierrick OUVRARD, a fait part des nuisances occasionnées par le lavage de ces véhicules à l'arrière de son atelier et des observations critiques formulées par Mr Guy LECOMTE. Le locataire demande à la commune d'intervenir dans les meilleurs délais, pour la réalisation d'une aire de lavage, afin de canaliser les eaux. Le conseil accepte de faire une plateforme. La dépense sera payée sur le budget gestion des activités commerciales.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SOLIDARITE SUITE AUX INTEMPERIES DU VAR

Après discussion, le conseil souhaite pas donner suite à la demande de l'association des Maires du Var.

8 – CONVENTION DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DE L'ESPACE VERT DE BOURDIN

Le Maire indique au conseil que l'espace vert de Bourdin, d'une surface de 1 Ha 57 a 30, est entretenu par la Commune. En contre partie le Département, suite à une convention qui arrive à expiration le 31 décembre prochain, rembourse 75 % des dépenses à la Collectivité.

Le Conseil Général propose de renouveler la convention. Le conseil l'accepte pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011 et autorise le Maire à la signer.

9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR, RUE DU GRAND LAY

Le Maire rappelle le projet d'effacement des réseaux de la rue du Grand Lay. Ces travaux nécessitent qu'un poste de transformation soit implanté sur la parcelle communale cadastrée AB 247. Le SYDEV demande la mise à disposition d'une surface de 7 m² de ce terrain. Le conseil l'accepte. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre le SYDEV et la commune.

10 – DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PANNEAU « DANGER TROUPEAU » AU PETIT TILLAY

Mr Gérard MARTINEAU, du Petit Tillay avait demandé que la commune commande, lors d'un achat groupé, un panneau « danger troupeau » pour être posé dans le village, afin de faire ralentir la circulation. Le conseil sollicite le remboursement de ce panneau par l'exploitant, soit la somme de 81 €.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

Contrat Environnement Rural (C.E.R.) : Lors de sa réunion du 7 juin dernier, le conseil avait proposer des actions pour être subventionnées dans le cadre du CER. Le Maire informe les élus que les actions suivantes ont été retenues :

*les travaux de génie civil France Télécom de la Rue du Grand Lay et l'éclairage public. La commune sera subventionnée à hauteur de 18 359 €

* les travaux de la future garderie périscolaire. Monsireigne pourra bénéficier d'une subvention de 69 141 €.

Logements locatifs dans le lotissement du Cormier et des Ormeaux : Les permis de construire ont été déposés par Vendée Logement et ont obtenu un avis favorable.

Café – alimentation : Mr et Mme LE TORREC souhaitent arrêter leur activité. Mr le Maire informe les élus qu'une personne est venue visiter les locaux et s'intéresse à la poursuite de l'exploitation. Affaire à suivre selon l'évolution des négociations.

Vitrine de l'atelier relais loué à l'électricien : Celle-ci a été brisée par le véhicule d'un conducteur qui avait mal serré le frein à main de sa voiture. L'assurance prendra en charge les frais de réparation.

Consultation d'économistes pour le transfert de la garderie dans deux logements communaux : 3 bureaux ont été consultés. Le retour des propositions est à faire pour le 16 juillet.

Collecte des déchets inertes d'amiante : Le STOM réalise en octobre 2010 sur les déchetteries des Essarts, de Chantonay, de la Flocellière, la Chataigneraie une opération exceptionnelle de collecte des déchets inertes d'amiante lié (plaques ondulées, canalisations...) pour les petites quantités détenues par les usagers du syndicat. Des formulaires d'inscription sont à remplir et à remettre au STOM ☎ 02.51.57.11.93.

Rapport annuel 2009 de la Communauté de Communes Le Maire a donné connaissance au conseil de ce rapport qui sera transmis à tous les élus.

